

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON

Séance du 21 mars 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal	: 29
Nombre de membres en exercice	: 29
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 28
Date de la convocation	: 15 mars 2024
Date d'affichage de la convocation	: 15 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « l'Espace », 12 rue Anatole France, en application de l'article 2 du règlement intérieur, sous la présidence de Monsieur Robert Duranton, Maire.

Présents : DURANTON Robert, PEY René, BONNET Josette, ROUSVOAL Marc, HAINAUD Marie-Christine, TORSIELLO Pascale, BREYSSE Hubert, BOUSSARD Gérard, GIOVANELLI Alain, GUYON Martine, DOREL Brigitte, LINOSSIER Nathalie, IMBLOT Anne, PERNOT Bernard, KREKDJIAN Béatrice, GALLIFFET Jean Claude, CABRERA Martine.

Pouvoirs : CANARIO Jean-Claude donne pouvoir à TORSIELLO Pascale, GUILLERMO Evelyne donne pouvoir à BOUSSARD Gérard, ROTTINI Patrick donne pouvoir à PEY René, MARTY Sophie donne pouvoir à GIOVANELLI Alain, ANDRE Jean-Luc donne pouvoir à GUYON Martine, DURAND Annick donne pouvoir à BONNET Josette, HARO Alexandre donne pouvoir DOREL Brigitte, TOPAL Yasin donne pouvoir à HAINAUD Marie-Christine, DIARRA Maryam donne pouvoir à PERNOT Bernard, GIBERT Stéphane donne pouvoir à KREKDJIAN Béatrice, GUILLOT-PATRIQUE Doriane donne pouvoir à ROUSVOAL Marc.

Absent : LOUCHENE Haquime.

Josette BONNET a été nommée **secrétaire**.

Délibération n° 2024-10

Objet : Affectation des résultats 2023

Monsieur le Maire expose que l'affectation du résultat de l'exercice 2023 fait l'objet d'une délibération spécifique après le vote du compte de gestion et du compte administratif.

Les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif, soit le Budget Primitif 2024.

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2023, présentait un résultat cumulé disponible, s'élevant à **3 698 980,22 €**.

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement, sur proposition de Monsieur le Maire,

Suite délibération 2024-10

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le dossier financier retraçant l'affectation des résultats 2023 sur le budget primitif 2024,

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vote	Nbre de Voix	Elus
Présents et représentés	28	
Présents	17	
Non-participation		
Abstentions	5	B. PERNOT, M. DIARRA, B KREKDJIAN, S. GIBERT, M. CABRERA
Suffrages exprimés	23	
Pour	23	
Contre		

- **APPROUVE** l'affectation suivante du résultat de fonctionnement et d'investissement cumulé de l'exercice 2023 qui s'élève à 3 698 980,22 € :
- **Affectation du résultat de fonctionnement sur les comptes :**
 - ✓ 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes d'investissement 2024) pour 1 392 773,51 €
 - ✓ 022 - Résultat de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement 2024) pour 577 420€
 - **Affectation du résultat d'investissement sur le compte :**
 - ✓ 001 - Excédent d'investissement reporté (recettes d'investissement 2024) pour 1 728 786,71€

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,



Josette BONNET,
Secrétaire de séance.




Robert DURANTON,
Maire de Roussillon.